

IL FAUT NEGOCIER

A PRES cinq ans et demi de combats sanglants et ruineux au cours desquels les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir en France ont mis vainement en œuvre les procédés de répression les plus atroces pour aboutir à la pacification, la guerre d'Algérie continue.

- par Pierre STIBBE -

Elle apparaît cependant de plus en plus anachronique à l'heure où tous les pays africains jadis colonisés par la France acceptent l'indépendance. Depuis le 16 septembre 1959, la France ayant officiellement renoncé au mythe de l'Algérie française, les nationalistes algériens ayant accepté le principe de l'autodétermination et son application par voie de référendum, la guerre n'a même plus de justification apparente. Il est cependant clair aujourd'hui que si la proclamation du droit à l'autodétermination a, dans une certaine mesure simplifié le problème, les réticences et les menaces dont elle était assortie en ont singulièrement atténué les heureux effets. On pouvait relever dans la déclaration du 16 septembre trois contradictions majeures qui expliquent l'évolution négative qui a suivi :

1. Il était contradictoire de reconnaître au peuple algérien le droit de choisir librement son destin, c'est-à-dire le droit d'opter pour l'indépendance s'il la désire et de qualifier l'indépendance de sécession, de solution démoniaque, impliquant la rupture totale avec la France dans tous les domaines.

2. Il était contradictoire de reconnaître au peuple algérien le droit à l'autodétermination et de nier l'entité nationale algérienne en menaçant les Algériens de partager leur pays en Algérie utile, attribuée aux Français et Algérie des montagnes

laissée aux musulmans, au cas où ceux-ci choisiraient « librement » l'indépendance.



« Ces formules d'apparence légitime recouvrent une réalité qui ne débouche que sur la continuation de la guerre. »

3. Il n'était pas moins contradictoire de permettre aux Algériens de choisir eux-mêmes leur destin et de laisser entendre puis de proclamer plus tard ouvertement que l'armée française engagée à fond depuis cinq ans dans la lutte contre l'indépendance serait garante de la sincérité du référendum. Si la consultation décisive devait se dérouler sous le contrôle exclusif de l'armée et de l'administration française rompues depuis tant d'années à la pratique du trucage électoral le plus éhonté, elle n'aurait pas plus de valeur que le référendum du 28 septembre 1958, dont on nous a présenté à l'époque le résultat comme l'indice du ralliement de 98 % des Algériens à l'Algérie Française.

Le drapeau blanc

L'offre d'autodétermination ne pouvait donc aboutir rapidement à la paix que si le

gouvernement français acceptait d'en discuter les modalités d'application avec les porte-parole des combattants algériens. Elle pouvait être le point de départ d'une négociation qu'il était plus facile en apparence du moins d'engager sur des questions de procédure soulevées par l'organisation du référendum que sur le fond du problème. Or, si cette négociation ne s'est pas engagée, ce n'est pas uniquement parce que le général De Gaulle invitait les membres du G.P.R.A. à venir en France après être passés par l'ambassade de Tunis ou de Rabat pour y connaître les conditions qui leur étaient faites — ce qui dans l'esprit des combattants algériens était l'homologue du drapeau blanc qu'ils devaient hisser pour obtenir la paix des braves — alors que les Algériens désiraient que les conditions techniques du voyage à Paris y compris la préparation de la discussion soient fixées au cours de contacts préalables. Certes des sondages ont eu lieu par l'entremise de multiples envoyés officieux de tel ou tel ministre, mais ces « auto-émissaires » étaient toujours dépourvus de tout mandat officiel. Ils n'ont jamais pu aboutir parce que De Gaulle a radicalement refusé d'engager avec le G.P.R.A. des négociations même limitées à la préparation du référendum avant la conclusion du cessez-le-feu. Après avoir confirmé le 29 janvier que l'armée française maintenue en Algérie après le cessez-le-feu sera garante de la liberté et de la sincérité du vote, De Gaulle déclara le 26 février que la confrontation avec toutes les tendances algériennes pour organiser la grande consultation n'aurait lieu qu'après le cessez-le-feu et, au même moment, il déclina l'offre de conversation directe que Ferhat Abbas lui avait fait transmettre par un homme qui jouissait de sa confiance, ainsi que l'ont rapporté ici même Jean Rous et dans *Le Monde* Jean Amrouche, sans avoir encouru de démentis sérieux.

La tournée des popotes, au cours de laquelle De Gaulle, après avoir peu de temps auparavant promis la paix pour 1960, déclara que la guerre serait longue, qu'il n'y aurait pas de négociations et que le cessez-le-feu impliquait la reddition des armes, ne comportait donc pas un revirement aussi

net que d'aucuns l'affirment. Elle marquait la fin d'une période où des espérances qui s'avèrent brusquement illusoires avaient pu être conçues par des partisans acharnés de la paix ; elle dévoilait la réalité brutale : pour De Gaulle, l'offre d'autodétermination n'impliquait pas vraiment la possibilité pour les Algériens de choisir librement leur destin parce qu'ils savaient que dans ces conditions l'indépendance avait les plus grandes chances de l'emporter. Sa procédure avait uniquement pour objectif d'imposer au F.L.N. des conditions d'un cessez-le-feu équivalentes à une reddition et les modalités d'un référendum déterminé unilatéralement afin d'aboutir à l'entérinement de sa politique, c'est-à-dire à l'acceptation pure et simple par le peuple algérien de sa troisième solution.

Cette notion d'association

Cette solution gaulliste déjà esquissée le 16 septembre était plus clairement définie par la suite : construire une Algérie algérienne associée à la France, mais ayant un régime intérieur fédéral où chaque minorité ethnique ou religieuse jouirait de sa propre administration. Dans cette association, les affaires importantes, relations extérieures, défense, économie, enseignement, seraient gérées en commun, c'est-à-dire essentiellement par la France comme c'était le cas dans la Communauté de type institutionnel qui n'a duré que de septembre 1953 à juin 1960 ; cette définition unilatérale de l'association risque de galvauder la notion juste d'association comme la proposition de paix des braves a présenté aux combattants algériens sous un jour péjoratif la venue à Paris de leurs dirigeants qui demeure cependant le meilleur moyen d'aboutir à la paix, comme les conditions dont était assortie la procédure d'autodétermination ont altéré ce principe valable en soi.

En effet, l'association entre l'Algérie et la France est possible et souhaitable. Elle ne pourra cependant se réaliser que par

consentement mutuel ; pour s'engager dans la voie de l'association il faut d'abord que l'Algérie existe en tant qu'État capable de déterminer librement ses options. L'association véritable et durable suppose donc l'indépendance, comme viennent de le rappeler tour à tour les dirigeants du Mali, de Madagascar, et du Conseil de l'Entente. M. Houphouët-Boigny, hier encore fédéraliste acharné et adversaire farouche de l'indépendance, estime même aujourd'hui que la Côte d'Ivoire ne pourra s'associer à la France qu'après avoir accédé à l'indépendance. D'autre part, au moment précis où la conscience nationale algérienne a achevé de se dégager au cours de la lutte des cinq dernières années, — les ultras eux-mêmes réagissent désormais davantage en Algériens qu'en Français — les Algériens, quels qu'ils soient, Européens ou Musulmans, n'accepteront jamais cet écartèlement en communautés qui ne peut être que le prélude à un partage auquel tout le monde répugne : l'organisation de communautés administrées de manière distincte supposerait d'ailleurs de nouveaux regroupements de populations, car Européens, Musulmans de différentes origines ethniques, Israélites, sont étroitement mêlés dans de nombreuses régions et les Européens d'Algérie pourraient difficilement aménager leur vie dans les régions d'où les musulmans seraient partis.

Le droit à l'indépendance

Ainsi, tant sur les problèmes de procédure que sur les problèmes de fond, il est désormais manifeste que les formules d'apparence légitime mises en avant par De Gaulle depuis six mois recouvrent une réalité qui ne débouche que sur la continuation de la guerre.

L'autodétermination selon De Gaulle, c'est la solution gaulliste imposée au peuple algérien. L'auto-détermination véritable nécessite, au contraire, la négociation entre le gouvernement français et le G.P.R.A. pour déterminer les conditions d'un réfé-

rendum sincère et loyal ; celles-ci impliquent notamment qu'au lendemain du cessez-le-feu, chacun conserve ses armes, mais s'engage à ne plus y recourir, que le contingent soit rappelé et que la liberté totale de propagande soit instaurée, que tous les détenus soient libérés, que le référendum ait lieu à l'échelle de l'ensemble de l'Algérie, et qu'une des questions posées permette de choisir l'indépendance. Admettre l'autodétermination du peuple algérien, c'est pour le gouvernement français accepter loyalement le risque d'un vote en faveur de l'indépendance. Prendre au sérieux le référendum, conduit donc, pour le cas où l'indépendance en résulterait, à prévoir et à aménager les rapports futurs de l'Algérie et de la France en ce qui concerne notamment le libre établissement des Français en Algérie et des Algériens en France. Puisque le pari de l'autodétermination a les plus grandes chances d'aboutir à l'indépendance, il serait infiniment plus réaliste et conforme tant aux intérêts français qu'aux intérêts algériens de faire porter la discussion sur le fond du problème, c'est-à-dire sur les rapports futurs de l'Algérie et de la France.

Sur ce plan aussi, il importe de démystifier. L'association définie lors de la tournée des popotes c'est la loi-cadre de Bourges-Maunoury, à peine rénovée. L'association véritable à partir de l'indépendance permet, au contraire, de prévoir comme l'ont fait des accords franco-maliens et franco-malgaches les bases d'une coopération économique, culturelle, diplomatique et militaire ; elle pourrait aboutir à des conventions reconnaissant, aux Français d'Algérie voulant demeurer Français et aux Algériens de France entendant rester Algériens, des garanties réelles de libre jouissance des droits civils, du droit au travail, des libertés démocratiques et syndicales.

Toute tentative de solution militaire a échoué. Prolonger aujourd'hui la guerre dans un climat international qui n'est plus tout à fait celui de la détente, c'est risquer l'internationalisation du conflit et une extension qui peut prendre des formes imprévisibles. « *Un certain réveil de*

l'opinion est en train de se produire » comme le souligne Jacques Fauvet dans *Le Monde*. De nombreuses couches de l'opinion commencent à percevoir que le problème de la défense du niveau de vie des travailleurs et celui de la paix en Algérie sont étroitement liés. Des initiatives comme celles de l'UNEF qui n'hésite pas à renouer avec l'UGEMA et amorcer ainsi le processus de réconciliation entre la jeunesse française et la jeunesse algérienne

ont une portée considérable.

Il nous faut maintenant coordonner toutes les volontés d'action en vue de créer un puissant mouvement populaire qui, par tous les moyens en notre pouvoir, impose la négociation avec le GPRA sur la base de la reconnaissance du droit à l'indépendance de l'Algérie, seule voie possible vers la paix. Ce sera l'objectif essentiel de la journée du 12 juin.